



Agreste Poitou-Charentes



Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Janvier 2011 - N° 02

LE TERRITOIRE

10 000 hectares de surfaces agricoles en moins entre 2006 et 2009 en Poitou-Charentes

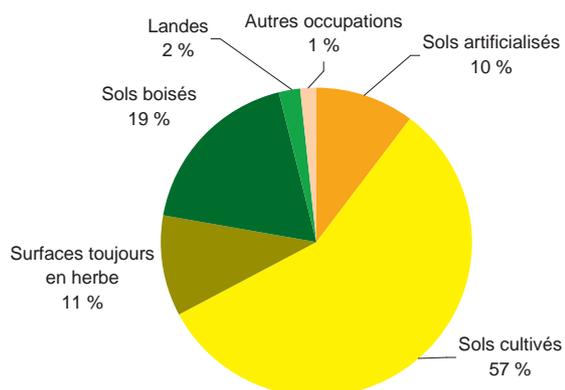
En 2009, l'emprise régionale des sols artificialisés s'étend sur 10 % du territoire, soit 259 000 ha.

Les sols agricoles couvrent près de 68 % de la surface totale contre 70 % en 1992. La progression de l'artificialisation s'accompagne cependant, entre 2006 et 2009, d'une réversibilité au bénéfice de l'agriculture de certains types de sols non agricoles.

La région Poitou-Charentes s'étend sur 2,59 millions d'hectares. En 2009, l'espace régional dédié à l'agriculture et aux Surfaces Toujours en Herbe (STH) occupe 1,75 millions d'hectares, soit environ 68 % du territoire. Les surfaces boisées couvrent seulement 19 % (contre 31 % au niveau national), les landes et friches 2 %.

Les sols artificialisés (sols bâtis, sols revêtus ou stabilisés et autres types de surfaces) occupent 259 000 hectares, soit 10 % de la superficie totale. Cette emprise est un peu plus forte qu'au niveau national (9 %).

Occupation agricole : 68 % du territoire régional



Source : Agreste - Teruti-Lucas 2009 - codes physiques (occupations)

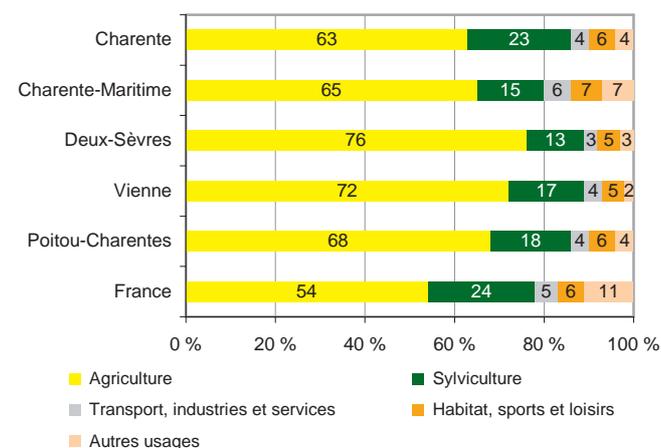
Entre 2006 et 2009, les surfaces cultivées incluant les Surfaces Toujours en Herbe (STH) ont perdu 10 000 hectares. Ce recul des terres agricoles tend à s'accélérer. En effet, entre 1992 et 2003, les surfaces agricoles ont diminué de 23 000 hectares, soit une perte moyenne annuelle de 2 100 hectares.

Usage du sol : 68 % réservés à l'agriculture

Lors de l'enquête Teruti Lucas, sont observés, d'une part, l'occupation physique des sols et, d'autre part, leurs usages. En Poitou-Charentes, des disparités d'usage font apparaître les particularités des départements. Les Deux-Sèvres, le département le plus agricole de la région, dédie 76 % de son territoire à l'agriculture. A l'inverse, l'artificialisation est nettement plus marquée dans le département littoral de la région : la Charente-Maritime.

La Charente consacre 23 % de son territoire aux surfaces boisées.

Deux-Sèvres : 76 % du territoire à vocation agricole



Source : Agreste - Teruti-Lucas 2009 - codes fonctionnels (usages)

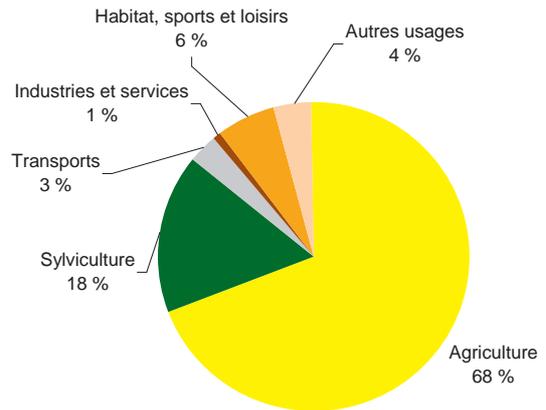
Plus de 91 000 hectares ont changé de fonction entre 2006 et 2009

Entre 2006 et 2009, les changements d'occupation d'espace concernent plus de 91 000 hectares, le reste étant stable :

- Les échanges entre les **espaces naturels** et les **sols artificialisés** s'équilibrent : environ 11 000 hectares ont été ainsi transférés entre ces deux catégories d'espaces.
- Les **espaces cultivés** ont perdu 17 700 hectares au bénéfice des espaces artificialisés, et 22 000 hectares au profit des espaces « naturels ». Inversement, ces derniers ont cédé 14 600 hectares aux espaces cultivés.
- Les **espaces artificialisés** ont rétrocédé 15 000 hectares à l'agriculture. Néanmoins en détaillant les postes, ce sont pour l'essentiel des sols enherbés ou des sols nus non agricoles en 2006 qui retournent vers une vocation agricole en 2009.

Au final, les espaces naturels et artificialisés ont gagné respectivement 7 200 et 2 900 hectares au détriment de l'agriculture qui a été amputée de 10 100 hectares.

Usage sylvicole : 18 % des surfaces

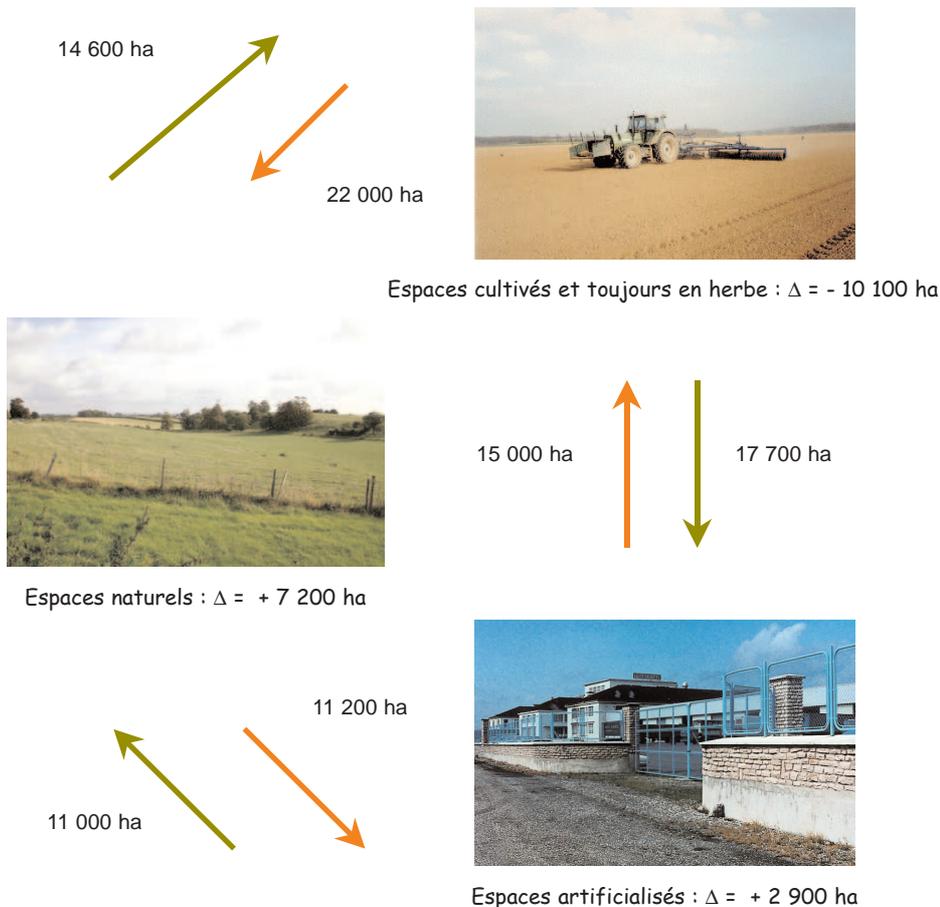


Source : Agreste - Teruti-Lucas 2009 - codes fonctionnels (usages)

L'emprise artificielle regroupe l'habitat et les espaces verts associés, les équipements sportifs ou de loisirs, les infrastructures (routes, parkings). Dans la région, en 2009, les zones consacrées à l'habitat, aux sports et aux loisirs, représentent 60 % des zones artificialisées.

Espaces cultivés et STH : 10 000 hectares en moins

Changement d'occupation des sols entre 2006 et 2009



Sources : Agreste – Teruti-Lucas 2006 et 2009

Note de lecture : entre 2006 et 2009

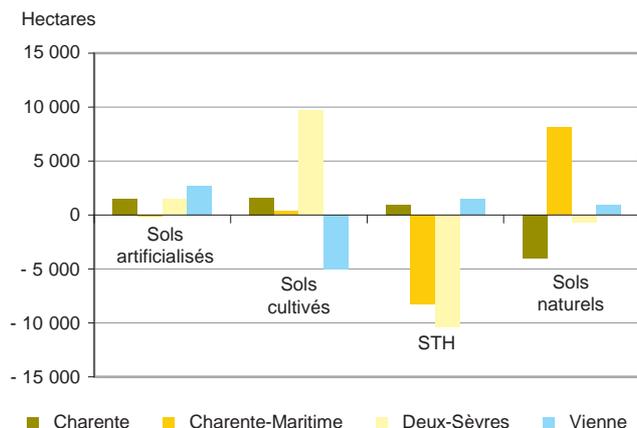
- les espaces naturels ont gagné 7 200 ha
- 14 600 ha classés en 2006 en "espaces naturels" ont été codés "espaces cultivés ou STH" en 2009
- inversement 2 000 ha en "espaces cultivés ou STH" sont devenus "des espaces naturels".

Espaces naturels : sols boisés, landes, friches, sols nus naturels, zones humides et sous les eaux.

La part agricole destinée aux productions végétales progresse dans 3 départements tandis que celle occupée par l'élevage (prairies) diminue, notamment en Deux-Sèvres. Les sols " naturels " gagnent du terrain en Charente-Maritime.

En Deux-Sèvres : les cultures grignotent sur l'herbe

Changement d'occupation des sols entre 2006 et 2009



Sources : Agreste – Teruti-Lucas 2006 et 2009

Bien que région très agricole et rurale, le Poitou-Charentes est plus artificialisé que la moyenne nationale

En 2009, les zones artificialisées ont plus d'emprise dans les régions du nord-ouest de la France, l'Ile-de-France était loin devant les autres régions. Poitou-Charentes, une région très agricole, figure à la 7^e place. Deux explications peuvent être avancées : la présence d'une façade maritime et la faible part des zones boisées.

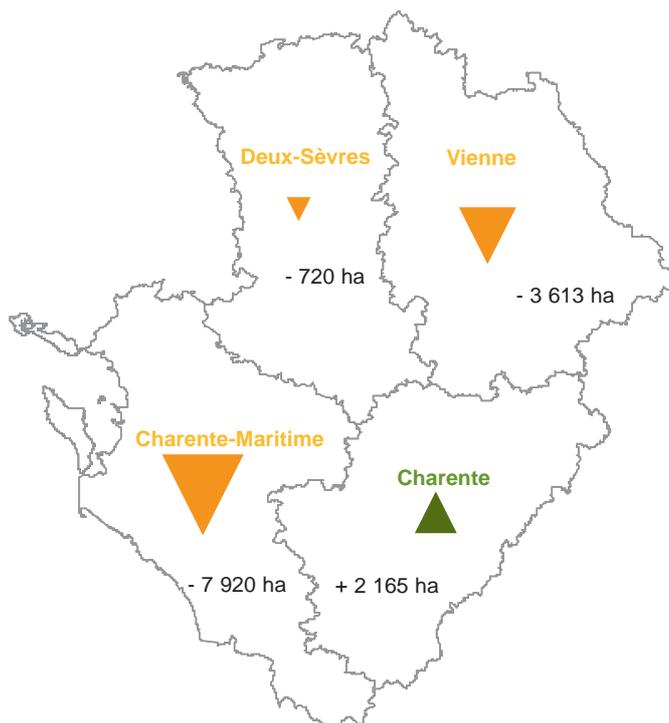
Sols artificialisés en 2009 : 10 % du territoire de Poitou-Charentes

Part du territoire régional en 2009 (en %)	Sols artificialisés	Sols cultivés
Ile-de-France	21	50
Nord-Pas-de-Calais	17	70
Alsace	13	43
Bretagne	12	62
Haute-Normandie	12	65
Pays de la Loire	12	69
Poitou-Charentes	10	68
Rhône-Alpes	10	34
Basse-Normandie	9	73
Aquitaine	9	37
France	9	51
Picardie	9	69
Centre	8	61
Languedoc-Roussillon	8	29
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8	21
Midi-Pyrénées	8	51
Lorraine	8	51
Franche-Comté	7	43
Limousin	7	49
Bourgogne	7	58
Champagne-Ardenne	7	62
Auvergne	7	58
Corse	3	14

Source : Agreste - Teruti-Lucas 2009 - codes physiques

Seule la Charente a gagné des surfaces agricoles entre 2006 et 2009

Perte ou gain de SAU entre 2006 et 2009



Sources : Agreste – Teruti-Lucas 2006 et 2009

Entre 2006 et 2009, les pertes de SAU (Superficie Agricole Utilisée) ont été particulièrement significatives en Charente-Maritime avec près de 8 000 ha en moins. Cette évolution correspond en grande partie à un transfert des STH vers les espaces naturels, ce qui rend possible une éventuelle réversibilité ultérieure dans ce département.

L'enquête Teruti (1992-2004), devenue l'enquête européenne Teruti-Lucas (2005-2009) associe des photographies aériennes et les relevés sur le terrain effectués par des enquêteurs. Elle permet d'estimer la répartition du territoire à travers un échantillon régional constant de 26 218 points (Teruti) et de 14 580 points (Teruti-Lucas). Avec Teruti, chaque point représente environ 100 hectares, avec Teruti-Lucas 178 hectares. Tous les ans les enquêteurs visitent les points et précisent pour chacun d'entre eux d'une part, l'occupation physique (blé, prairie, route, maison...) et d'autre part, l'usage fonctionnel (agriculture, réseau routier, habitat, industrie...). Ainsi, par exemple, un bâtiment peut être d'usage, soit agricole, soit industriel, soit de loisirs etc...

La nomenclature d'occupation des sols de l'enquête Teruti-Lucas comprend les sols artificialisés, les sols cultivés, la STH et les sols naturels. Les « espaces artificialisés » comprennent les sols bâtis (y compris serres et abris hauts), les sols revêtus ou stabilisés (route, voies ferrées, cours de ferme...) et autres sols (mines, carrières, décharges...) ainsi que les espaces verts, sportifs et de loisirs. Les sols boisés regroupent la forêt, les peupleraies, les bosquets, les haies et alignements d'arbres.

Les résultats de Teruti et de Teruti-Lucas ne sont pas comparables. La nomenclature a été modifiée. En outre, la localisation manuelle des points de l'enquête Teruti (1992-2004) était difficile à suivre dans le temps et pouvait générer des erreurs d'observation. A partir de 2005, Teruti-Lucas, basé sur le géoréférencement des points a permis une localisation plus précise.

Sols boisés : 80 % en forêt

En 2009, l'ensemble des sols boisés de Poitou-Charentes couvre près de 484 200 hectares. La forêt représente 80 % des sols boisés contre 88 % en moyenne nationale. Le Poitou-Charentes, avec ses régions de bocage, possède un maillage important de haies et d'alignements : 11 % des sols boisés sont constitués de haies ou d'alignements d'arbres contre seulement 6 % au niveau national.

11 % des sols boisés sont des haies ou des alignements d'arbres

Occupation	Surfaces (ha)	Part dans la région	% dans la France
Forêt	388 972	80	88
Peupleraies	12 256	3	1
Bosquets	30 108	6	5
Haies et alignements d'arbres	52 830	11	6
Ensemble sols boisés	484 166	100	100

Source : Agreste - Teruti-Lucas 2009 - codes physiques

L'artificialisation s'est étendue sur tout le territoire français

Entre 1992 et 2003, l'accroissement de l'artificialisation concerne toutes les régions. Les zones artificielles semblent avoir progressé là où elles étaient le moins présentes. Ainsi en Corse et en Languedoc-Roussillon, les surfaces artificielles se sont accrues de 28 % contre 8 % en Ile-de-France.

Création d'un observatoire de la consommation des espaces agricoles

Adoptée le 13 juillet 2010, la Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) définit un objectif de réduction de la consommation des espaces agricoles.

- Un **observatoire de la consommation des espaces agricoles** a été mis en place pour mesurer le changement de destination des espaces agricoles grâce à des indicateurs d'évolution. Cet observatoire, décliné dans chaque département, est représenté par une "**Commission départementale de la consommation des espaces agricoles**". Présidée par le Préfet, cette commission associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, des agriculteurs, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement. Parmi ses attributions, la commission doit être consultée pour certaines procédures et autorisations d'urbanisme, et ce afin de réduire la consommation des espaces agricoles.

- Dans l'objectif de préserver le foncier agricole, la loi prévoit la création d'une **taxe sur les plus-values** réalisées lors de la vente de terrains agricoles devenus constructibles. Les sénateurs se sont prononcés pour l'affectation du produit de cette taxe aux jeunes agriculteurs.

Les quatre départements de la région s'engagent

Avant même que ne soient installées les Commissions départementales mises en place à la suite de la LMAP, la réflexion dans ce domaine avait été initiée par une circulaire du Ministre en charge de l'agriculture, Michel BARNIER, du 14 février 2008. Ce document, en effet, encourageait les départements à se doter des moyens permettant de surveiller et d'encadrer la consommation d'espaces naturels et agricoles.

C'est ainsi qu'une charte "**agriculture, urbanisme et territoires**" a été signée dans le département des Deux-Sèvres le 15 octobre 2009. Par la séance de signature organisée le 25 janvier 2011, la charte du département de la Vienne est donc, dans la région, la seconde à être officialisée avant celles de Charente et de Charente-Maritime qui sont en cours de finalisation.

~ Pour en savoir plus ~

Au niveau national : Agreste primeur n° 246 - Juillet 2010 - " L'artificialisation atteint 9 % du territoire en 2009 ".

Agreste chiffres et données - agriculture - n° 213 - Août 2010 " Utilisation du territoire en 2009 ".

Au niveau régional : Agreste Poitou-Charentes n° 4 - Février 2010 - " Bilan de l'année agricole ".

A consulter sur : <http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

Agreste : la statistique agricole

Préfet de la région Poitou-Charentes
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Economique
15, rue Arthur Ranc - BP 40537
86020 POITIERS CEDEX
Tél. 05.49.03.11.91 - Fax : 05.49.03.11.12
e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Alain MAURAND

Rédactrice : Marie-France MAROT

Composition : SRISE Poitou-Charentes

Impression : SRISE Poitou-Charentes

ISSN : 1282-2205

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>